

Séance du 14 septembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
30 août 2022

Date d'affichage
30 août 2022

Objet de la Délibération

Convention consultation et fourniture
billetterie ski de fond

N°38.2022

L'an deux mil vingt-deux, et le quatorze septembre à 16h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Sylvie MATHON, Stéphane FERRIER, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical de signer la convention avec Nordic Alpes du Sud relative à la consultation et la fourniture d'une solution de billetterie numérique et à la redistribution de la subvention associée suite au changement de prestataire pour la billetterie du ski de fond.

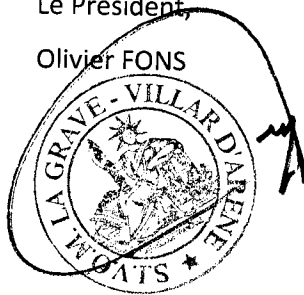
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Nordic alpes du sud en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20220914-38BIS_2022-DE
Reçu le 19/09/2022
Publié le 19/09/2022